



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RER et metro

Question orale n° 1478

Texte de la question

Selon les résultats de la dernière enquête effectuée fin février par un institut de sondages pour le compte du Syndicat des transports parisiens, la fréquentation cumulée du RER, du métro et des bus a durablement diminué de 49 % depuis les grèves de décembre 1995. Si les usagers du bus à Paris se déclarent globalement satisfaits de ce moyen de transport, ceux du métro, du RER et des trains de banlieue le sont en revanche beaucoup moins. Ainsi, les conditions de sécurité ne semblent acceptables qu'à 23 % des voyageurs du métro, la malpropreté, les bruits, les mauvaises odeurs, le relâchement de la ponctualité figurant également parmi les griefs formulés par les usagers des réseaux. À l'occasion de ce constat, M. Laurent Dominati relève que la préoccupation essentielle du public appelle à utiliser les transports parisiens concerne la sécurité. Moins d'un quart des usagers du métro s'estiment ainsi réellement à l'abri d'agressions ou de violences de diverse nature. Il demande donc à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir, en liaison avec la présidence de la RATP, envisager les moyens d'assurer une protection plus efficace et plus convaincante des utilisateurs des transports parisiens et, notamment, des usagers du métro.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1478

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2506

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997